

STG

Chapitre 1 : La construction de la République, moments et actes fondateurs (1880-1946)

STL

Chapitre 1 : La démocratie française de 1848 à nos jours.

Introduction : La lente installation de la République en France

Instauré en 1792, restauré en 1848, le régime républicain a été par deux fois abattu par le coup d'État bonapartiste, en 1799 et en 1851. Il est devenu définitivement le régime politique des Français depuis le 4 septembre 1870, mis à part la parenthèse du régime de Vichy pendant la guerre, entre 1940 et 1944. Trois républiques se sont succédé depuis 1870 : la Troisième (1870-1940), la Quatrième (1944-1958), la Cinquième (depuis 1958). On voit qu'à partir de 1870, la République est solidement installée. Les lois institutionnelles de 1875 (dans lesquelles figure pour la première fois le terme de « République ») ne sont votées qu'à une seule voix de majorité.

Le régime républicain fait aujourd'hui l'unanimité dans l'opinion française mais il n'en a pas toujours été ainsi et il lui a fallu s'imposer peu à peu autour de principes forts – la souveraineté de la nation, la démocratie, la laïcité- et de symboles qui furent ceux de la France révolutionnaire puis libérale contre la France monarchique et conservatrice. C'est pendant la période charnière 1880 – 1914 que s'opère cette consolidation républicaine, notamment par le biais d'une œuvre législative dont l'impact fut essentiel.

Au sens étymologique, le mot « République » (res publica) désigne les affaires communes, les choses de l'État, mot à mot la « chose publique » opposée aux affaires privées. Mais la République est aussi un régime politique, opposé à la Monarchie. Pour autant, la République n'est pas nécessairement démocratique ; c'est ainsi que dans la République romaine le pouvoir n'appartenait qu'à une minorité de citoyens. En France, la République a été pour la première fois proclamée le 21 septembre 1792, sur les ruines de la royauté. Ce régime était fondé sur la souveraineté du peuple et la communauté des citoyens.

Le langage, les rites, les références, la culture politique des républicains plongent leurs racines dans la Révolution, dont la charte fondamentale a été la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Selon notre Constitution, « la France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale ».

La République est mise en place avec difficulté. La défaite contre la Prusse, puis l'insurrection de la Commune de Paris, les menaces de restauration de la monarchie rendent difficile la définition d'un nouveau régime politique.

Bilan = Après un XIX^e siècle marqué par de nombreuses alternances de régimes politiques (1^{ère} République, 1^{er} Empire, Restauration monarchique, 2^{ème} République, enfin Second Empire), les républicains au pouvoir oeuvrent pour enraciner la République dans la conscience nationale.

Problématique = Comment la République a-t-elle réussi son enracinement ? Quels sont les actes fondateurs de la formation d'une conscience nationale ? Quelles sont les grandes lois fondatrices de liberté ? Comment se construit progressivement une démocratie ?

I. La construction de références collectives

Fiche : Les symboles de la République Française vont nous permettre de comprendre ses valeurs et ses principes.

Des fêtes et des symboles contribuent à cet enracinement de la République. La Marseillaise redevient officiellement l'hymne national en 1879 et le 14 juillet est reconnu comme fête nationale en 1880.

La Patrie

La République va réussir à s'identifier à la France elle-même : on parle du patriotisme républicain. Ainsi la République va tout faire pour forger (= renforcer) l'unité nationale, en particulier avec la loi de 1889 qui institue le « droit du sol » pour l'accès à la nationalité française (toute personne née sur le sol français est française). C'est pour cela que la perte de l'Alsace et la Lorraine en 1870 est vécue comme un drame national et que toute la France vivra, jusqu'en 1914, dans l'obsession de reconquérir ces territoires. La France est donc nationaliste, avec 2 grandes tendances, le patriotisme (qui vise à défendre l'indépendance de son territoire et à affirmer ses valeurs) et l'ultranationalisme (qui vise, lui, à exclure et s'exprime par le rejet de l'étranger appelé xénophobie. Cette France Républicaine revendique l'héritage de la Révolution et s'affirme comme la « Patrie des droits de l'homme ».

Fêtes et symboles

La République s'incarne dans 5 symboles et moments forts :

- la Marianne s'implante dans les mairies, sur les timbres, elle incarne aussi bien la République que la France elle-même...
 - la mairie devient le lieu clef de la démocratie locale : en 1882 une loi impose un conseil municipal et un maire dans toutes les communes de France.
 - la Marseillaise devient l'hymne officiel en 1879.
 - le 14 juillet devient fête nationale en 1880.
 - le tricolore (rappel : le bleu et le rouge de Paris entourant le blanc du roi, en 1789) est partout... à signaler que c'est le bleu qui incarne le mieux la République française
- Ces symboles sont diffusés en masse par des sculptures, sur les timbres postes, ou les billets ; 3 temps de fête deviennent les temps forts de la République : le défilé militaire, le bal et le banquet républicain. La devise républicaine, « liberté, égalité fraternité » est popularisée à l'infini.

Conclusion : les français se sentent unis autour de valeurs communes. La guerre de 14-18 renforcera encore plus ce sentiment d'unité.

Notions et vocabulaire

- DEMOCRATIE : système politique fondé sur la souveraineté populaire ; le pouvoir est exercé au nom du peuple dans le respect des libertés fondamentales.
- ETAT : entité politique dotée d'institutions qui permettent à un pouvoir d'exercer son autorité et d'assurer sa souveraineté sur un territoire et sa population.
- ETAT-NATION : à l'image de la France dans l' « état-nation », la nation coïncide avec un territoire délimitée par des frontières et dans lequel s'appliquent les mêmes lois..
- NATION : communauté de personnes caractérisée par une culture commune et la volonté de vivre ensemble.

II. La construction de la démocratie entre 1880 et 1914

De nombreuses lois sont votées pendant cette période et font de la République une démocratie libérale. L'école joue un rôle fondamental dans l'enracinement de la République. D'autres lois sont votées pendant cette même période qui font progressivement de la République une République laïque, avec progrès sociaux.

Les idées républicaines se traduisent par une série de lois qui favorisent la démocratie

Des lois garantissent les libertés fondamentales : liberté de réunion le 30 juin 1881 et liberté de la presse, de l'imprimerie et de l'affichage le 29 juillet 1881, liberté syndicale en 1884, loi sur les associations en 1901. Les droits sociaux ont du mal à progresser, en tout cas ils le font moins vite que ne se transforment l'économie et la société : avant les années 30 les progrès sont lents : le travail des enfants est réglementé ; le repos obligatoire d'un jour par semaine est accordé en 1906. La loi municipale d'avril 1884 confie l'élection du maire, auparavant nommé par le gouvernement, aux membres du conseil municipal élu par la population. L'extension des droits civiques trouvera son aboutissement avec le droit de vote des femmes (ordonnance du 5 octobre 1944) et la garantie pour la femme, dans

tous les domaines, de droits égaux à ceux de l'homme (Préambule de la Constitution de 1946). la création de retraites (1910), la journée limitée à huit heures de travail (1919), la création des assurances sociales (1928) et la semaine de 40 heures et la création des congés payés avec le Front Populaire en 1936.

Réorganisée entre 1880 et 1882 (gratuité de l'enseignement primaire (1881), obligation scolaire de 6 à 13 ans (1882), loi sur la laïcité de l'enseignement public (1882)), l'école primaire devient l'un des piliers de la République : sous l'action de Jules Ferry elle devient laïque [on parle de laïcisation de l'enseignement] (mais le jeudi est laissé libre pour permettre l'éducation religieuse), gratuite et obligatoire (jusqu'à 13 puis 14 et 16 ans). L'objectif de cette école est le lire-écrire-compter... mais aussi de forger la citoyenneté républicaine en transmettant l'idée d'une France une, indivisible et faite pour apporter au monde ses bienfaits.

En 1905 la loi dite de « séparation de l'église et de l'état » fonde la laïcité à la française : la religion devient un domaine totalement séparé de l'état et celui-ci est le garant de la liberté religieuse mais il n'intervient pas dans le domaine religieux. L'action des républicains vise donc à la sécularisation de la société (mais certains les accusent d'anticléricalisme). *Par la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905, qui met fin au Concordat de 1801, la République garantit la liberté de conscience pour tout citoyen et le libre exercice de tous les cultes. Cette « loi de combat » d'une « République menacée » est devenue, progressivement, une loi « d'apaisement », qui n'a cessé d'être interprétée depuis un siècle.*

Notions et vocabulaire

- LAÏCITE : principe de séparation entre le ce qui est public et ce qui relève de la vie privée : l'état n'exerce aucun pouvoir religieux et les églises n'ont aucun pouvoir politique.
- LOIS SOCIALES : lois qui améliorent progressivement la condition des travailleurs en France : 1906, repos d'un jour / semaine ; 1919, journée de 8 heures ; 1936, congés payés, semaine de 40 heures, conventions collectives) ; 1945, création de la sécurité sociale.